



Conseil Communautaire du 28 avril 2014

Compte rendu

L'an deux mil quatorze, le 28 avril, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à Dampierre-sous-Brou – Salle des Fêtes - sous la présidence de Monsieur François MALZERT.

PRESENTS

Monsieur CALLU Luc et Monsieur CHAUVIN Pierre (Les Autels-Villevillon) ; Monsieur BOUDET Jean-Paul, Monsieur LEGRET Gérard et Madame DERAIS Joëlle (La Bazoche-Gouet) ; Monsieur MASSON Philippe, Monsieur KIBLOFF Marc, Monsieur CAILLARD Patrick, Monsieur PELLETIER Jean-Michel, Madame SARRAZIN Marie-Claude, Madame SALIN Nathalie, Madame RICHE Nathalie et Madame THIRARD Françoise (Brou) ; Monsieur EDMOND Alain et Madame VARNIER Claude (Bullou) ; Monsieur FERRE Joël et Madame de la ROULIERE Anne-Marie (Chapelle-Guillaume) ; Monsieur BLONSKY Thomas et Monsieur DIONNET Jean (Chapelle-Royale) ; Monsieur ANTHOINE Roland (Dampierre-sous-Brou) ; Madame PISTRE Brigitte et Monsieur HEROIN Xavier (Frazé) ; Monsieur MALZERT François et Monsieur JUMEAU Claude (Gohory) ; Monsieur FOUBERT Alain (Luigny) ; Monsieur PRIEUR Dominique et Monsieur HOUDY Olivier (Mézières-au-Perche) ; Monsieur FAUQUET Joël et Monsieur LAUFRAY Bruno (Montigny-le-Chartif) ; Monsieur MARTIN Patrick et Monsieur CHENEAU François (Mottereau) ; Monsieur NEVEU Didier et Madame HAYE Catherine (Moulhard) ; Monsieur BONVALLET Luc, Monsieur FROGER Marc, Madame PINOS Marie-Dominique (Unverre) ; Monsieur PERRY Bruno et Madame BELNOUE Janie (Yèvres).

Etait absent.

Monsieur HELION Daniel (Dampierre-sous-Brou) qui a donné pouvoir à Monsieur ANTHOINE Roland ; Monsieur LUCAS Pierre (Yèvres) qui a donné pouvoir à Monsieur PERRY Bruno.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 avril 2014.

Secrétaire de séance : Monsieur CALLU Luc (Les Autels Villevillon).

Ouverture de la séance par Monsieur MALZERT, Président de la Communauté de Communes, qui remercie Monsieur le Maire de la commune de Dampierre-sous-Brou de son accueil, les membres du Conseil Communautaire ainsi que le public présents.

Le compte rendu de la séance du 16 avril 2014, qui n'amène aucune observation, est adopté.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour et soumet les additifs suivants à l'approbation du Conseil Communautaire. A savoir.

- Délégations du Conseil Communautaire au Président
- Transferts des charges
- Dispositif « Perche-Ambition »
- LECAP : demande de subvention

Approbation du Conseil Communautaire

Ordre du jour

Constitution des commissions thématiques (au nombre de 7)

Monsieur le Président rappelle sa volonté de voir toutes les communes membres de la Communauté de Communes du Perche-Gouet représentées au sein des commissions (démarche de travail en lien avec sa détermination de représentation de l'ensemble du territoire).

C'est pourquoi, il souhaite associer aux conseillers communautaires, les élus des communes de la Communauté de Communes – désignés lors des conseils municipaux – aux diverses commissions, sous le titre de membres associés, soit deux élus, maximum, par commune.

Monsieur le Président propose à l'approbation du Conseil Communautaire la composition des commissions telle que présentée :

Président ; Vice-président ; membres « titulaires » (conseillers communautaires) ; membres « associés » (conseillers municipaux).

D'autres membres invités pourront participer, ponctuellement, aux réunions en fonctions des sujets à aborder : experts, professionnels, partenaires, ...

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la composition des commissions thématiques telle que proposée par Monsieur le Président

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que, la Commission d'Appel d'Offres est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures de marchés publics (appels d'offres, marchés négociés), et qui se compose de la façon suivante pour la Communauté de Communes du Perche-Gouet :

- 1 président (Président de la Communauté de Communes)
- 5 membres titulaires
- 5 membres suppléants

Suite au renouvellement de l'Assemblée délibérante, il convient de constituer, de façon réglementaire, la nouvelle commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat (élection à bulletin secret, au scrutin proportionnel, au plus fort reste).

Dans un premier temps, Monsieur le Président propose une liste de titulaires et de suppléants, et sollicite d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant proposée, Monsieur le Président fait procéder au vote.

Proposition

- 1) Président : Monsieur François MALZERT (Président de la Communauté de Communes)
- 2) Membres titulaires : Monsieur Patrick MARTIN, Monsieur Roland ANTHOINE, Monsieur Joël FAUQUET, Monsieur Jean-Paul BOUDET, Monsieur Patrick CAILLARD.
- 3) Membres suppléants : Monsieur Didier NEVEU, Monsieur Thomas BLONSKY, Monsieur Alain EDMOND, Monsieur Luc BONVALLET, Monsieur Alain FOUBERT.

Résultat : 39 votants ; 2 pouvoirs

Le Conseil Communautaire ayant procédé au vote dans les formes réglementaires, à l'unanimité des membres présents et représentés (2 pouvoirs), approuve la constitution de la Commission d'Appel d'Offres, telle que proposée.

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Le renouvellement des membres des Conseils municipaux et du Conseil Communautaire, à la suite des élections de mars 2014, rend nécessaire la désignation de nouveaux membres constituant la Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C quater du Code des impôts, cette commission est composée de délégués des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Perche-Gouet, sans qu'il s'agisse obligatoirement des délégués communautaires.

Cette commission doit comporter, au moins, un élu de chaque commune membre.

Elle doit élire son Président qui convoque la commission, détermine l'ordre du jour, et préside la séance ; un Vice-président qui remplace le Président en son absence.

Après en avoir débattu, les membres de l'Assemblée approuve la composition de la CLETC, telle que présentée. A savoir.

Monsieur CALLU, Maire de Les Autels Villevillon, Conseiller Communautaire
 Monsieur BOUDET, Maire de La Bazoches-Gouet, 3^e Vice-président de la Communauté de Communes
 Madame SALIN, Adjointe au Maire de Brou, 1^{ère} Vice-présidente de la Communauté de Communes
 Monsieur KIBLOFF, adjoint au Maire de Brou, Conseiller Communautaire
 Monsieur EDMOND, Maire de Bullou, 7^e Vice-président de la Communauté de Communes
 Monsieur FERRE, Maire de Chapelle-Guillaume, Conseiller Communautaire
 Monsieur BLONSKY, Maire de Chapelle-Royale, Conseiller Communautaire
 Monsieur ANTHOINE, Maire de Dampierre-sous-Brou, Conseiller Communautaire
 Madame PISTRE, Maire de Frazé, 6^e Vice-présidente de la Communauté de Communes
 Monsieur MALZERT, Maire de Gohory, Président de la Communauté de Communes
 Monsieur RICOUL, Maire de Luigny, Conseiller Communautaire
 Monsieur PRIEUR, Maire de Mézières-au-Perche, Conseiller Communautaire
 Monsieur FAUQUET, Maire de Montigny-le-Chartif, Vice-président de la Communauté de Communes
 Monsieur Patrick MARTIN, Maire de Mottereau, Vice-président de la Communauté de Communes
 Monsieur Didier NEVEU, Maire de Moulhard, Conseiller Communautaire
 Monsieur Luc BONVALLET, Maire d'Unverre, Conseiller Communautaire
 Monsieur Bruno PERRY, Maire d'Yèvres, Conseiller Communautaire

Commission Accessibilité Intercommunale

Monsieur le Président rappelle que cette commission, créée le 5 novembre 2008, doit être composée, réglementairement, de représentants des communes membres de la Communauté de Communes du Perche-Gouet, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Une liste de représentants, désignés par les communes, sera soumise à l'Assemblée délibérante lors d'un Conseil Communautaire prochain.

SICTOM Brou-Bonneval-Illiers et SICTOM de Nogent-le-Rotrou. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2014 (annule et remplace la délibération précédente).

Monsieur le Président rappelle qu'une décision de principe approuvant les taux des SICTOM, applicables en 2014, a été votée à l'unanimité du Conseil Communautaire le 12 mars 2014.

Les taux ayant été communiqués à la Communauté de Communes du Perche-Gouet, le Conseil Communautaire est sollicité pour les entériner.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire approuvent les taux 2014 proposés par le SICTOM Brou Bonneval Illiers. A savoir :

TAUX TEOM 2014. Produit attendu : 801 285.00 €		
Zone à taux réduit 1 = 12.54	Zone à taux plein = 15.68	Zone à taux réduit 2 = 11.95

Bases prévisionnelles 2014 Produit attendu (sur la base prévisionnelle)			
Brou taux plein	2 648 811		415 334
Brou taux réduit 1	238 113	29 859	
Bullou	130 646	16 383	
Dampierre-sous-Brou	318 025	39 880	
Gohory	184 450	23 130	
Mézières au Perche	84 454	10 591	
Mottereau	105 231	13 196	
Unverre	759 704	95 267	
Yèvres taux plein	639 528		100 278
Yèvres taux réduit 1	457 471	57 367	
	5 566 433	285 673	515 612

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire approuvent les taux 2014 proposés par le SICTOM Nogent-le-Rotrou. A savoir :

TAUX TEOM 2014 : 10.10 pour une collecte, soit une participation s'élevant à 298 467.00 €			
Communes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
		10.10 %	
Les Autels Villevillon	138 402		13 978.60
La Bazoche-Gouet	1 110 417		112 152.11
Chapelle Guillaume	157 015		22 850.24
Chapelle Royale	226 240		41 210.73
Frazé	408 027		41 301.02
Luigny	408 921		40 938.63
Montigny le Chartif	405 333		10 177.16
Moulhard	100 764		15 858.51

SICTOM Brou Bonneval Illiers et SICTOM de Nogent-le-Rotrou : désignation des délégués.

Sur proposition des communes membres, la Communauté de Communes doit élire les délégués au SICTOM de Brou Bonneval Illiers (deux titulaires et deux suppléants par communes), et au SICTOM de Nogent-le-Rotrou (un titulaire et un suppléant par commune). De même, le Conseil Communautaire doit désigner en son sein, un représentant titulaire et un représentant suppléant, pris en dehors des délégués élus précédemment par le SICTOM.

SICTOM Brou Bonneval Illiers. Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la désignation des délégués des communes, comme suit :

Communes	Titulaires	Suppléants
Brou	Mme SARRAZIN Marie-Claude	Mme DOUCET Josiane
	M. PELLETIER Jean-Michel	Mme HERMELINE Magali
Bullou	M. BINOIST Chantal	Mme HAYE Annick
	Mme AUGER Sarah	Mme APIOU Nadine
Dampierre-sous-Brou	M. GROSCLAUDE Jean-Luc	Mme VAMBRE Adeline
	M. LANGLAIS Philippe	M. BRUNEAU Jérôme
Gohory	Mme LEGRAND Claudine	M. MARCHAND Christian
	M. BLONDEL Marc	Mme LECAILLE Roselyne
Mézières-au-Perche	M. SEIGNEURET Dominique	M. LAMET Joël
	M. BELLANGER Arnaud	M. POIRIER Francis
Mottereau	Mme MINOIS Sylvie	M. MARTIN Patrick
	Mme ROBERT Amélie	M. CHENEAU François
Unverre	Mme RENAULT Anne-Marie	Mme TALEC Colette
	Mme COUTANT Nicole	Mme CHEVALIER Claudine
Yèvres	M. DOUSSET Dominique	M. MELET Jean-Michel
	M. MANCEAU Thierry	LE GOURRIEREC Didier

SICTOM Nogent-le-Rotrou. Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la désignation des délégués des communes, comme suit :

Communes	Titulaires	Suppléants
Les Autels Villevillon	M. GUILLAUME Jérémy	M. CHAUVIN Pierre
La Bazoche-Gouet	M. CHAMPION Joël	M. VIVET Jean-Claude
Chapelle-Guillaume	M. de REVIERS Jean	M. GEROUT Bernard
Chapelle-Royale	M. BENIT Gigi	M. BLONSKY Thomas
Frazé	Mme LEROY Mireille	M. MASSON Fabien
Luigny	M. SACHET Daniel	M. BELLEC Claude
Moulhard	M. NEVEU Didier	Mme HAYE Catherine
Montigny	M. PELLERIN D'YERVILLE	Mme SAISON Nadine

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la désignation des délégués de la Communauté de Communes aux SICTOM Brou-Bonneval-Illiers et Nogent-le-Rotrou. A savoir.

Désignation des délégués de la Communauté de Communes du Perche-Gouet au SICTOM Brou-Bonneval-Illiers

Titulaire : M. EDMOND Alain

Suppléant : M. PERRY Bruno

Désignation des délégués de la Communauté de Communes du Perche-Gouet au SICTOM Nogent-le-Rotrou

Titulaire : M. DOUSSET Dominique

Suppléant : Mme PISTRE Brigitte

Parc d'Activités du Perche-Eurélien

Dans le cadre du renouvellement des Conseils municipaux, la Communauté de Communes doit désigner les 16 nouveaux représentants titulaires et suppléants qui siègeront au Comité Syndical du Parc d'Activités du Perche-Eurélien. Ces délégués peuvent être désignés parmi les délégués communautaires, ou parmi les conseillers municipaux des communes membres.

Monsieur le Président propose, à l'approbation du Conseil Communautaire, 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants, conseillers communautaires et élus municipaux.

Communes	Titulaires	Suppléants
Les Autels Villevillon	M. CALLU Luc	M. CHAUVIN Pierre
La Bazoche-Gouet	M. BOUDET Jean-Paul	M. HUGON Daniel
Brou	M. MASSON Philippe	M. KIBLOFF Marc
Bullou	M. EDMOND Alain	Mme VARNIER Claude
Chapelle-Guillaume	M. FERRE Joël	Mme BUSSON Roselyne
Chapelle-Royale	M. BLONSKY Thomas	M. RAYMOND Ludovic
Dampierre-sous-Brou	M. ANTHOINE Roland	M. HELION Daniel
Frazé	Mme PISTRE Brigitte	M. MASSON Fabien
Gohory	M. MALZERT François	M. JUMEAU Claude
Luigny	M. RICOUL Michel	M. FOUBERT Alain
Mézières-au-Perche	M. PRIEUR Dominique	M. HOUDY Olivier
Montigny-le-Chartif	M. FAUQUET Joël	M. LAUFRAY Bruno
Mottereau	M. MARTIN Patrick	M. CHENEAU François
Moulhard	M. NEVEU Didier	M. PERDEREAU Philippe
Unverre	M. BONVALLET Luc	Mme PINOS Marie-Dominique
Yèvres	M. PERRY Bruno	M. MELET Jean-Michel

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Président.

Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique.

En application du règlement intérieur du Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir Numérique (S.M.O.), et dans le cadre du renouvellement des membres du Conseil Communautaire,

La Communauté de Communes du Perche-Gouet, adhérente au S.M.O. doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui seront chargés de participer aux Conseils Syndicaux.

Proposition de Monsieur MALZERT, Président,

Titulaires	Suppléants
M. MARTIN Patrick (Vice-président de la CDC, maire de MOTTEREAU)	M. BONVALLET Luc (Conseiller communautaire, maire d'UNVERRE)
M. BOUDET Jean-Paul (Vice-président de la CDC, maire de LA BAZOCHE-GOUET)	M. PERRY Bruno (Conseiller communautaire, maire d'YEVRES)

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Président, et désigne, pour participer aux Conseils Syndicaux du SMO : Monsieur MARTIN et Monsieur BOUDET, délégués titulaires ; Monsieur BONVALLET et Monsieur PERRY, délégués suppléants.

Syndicat mixte d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir (SMAR). Représentation de la Communauté de Communes.

Dans le cadre du renouvellement des Conseils municipaux et du Conseil Communautaire, la Communauté de Communes doit désigner les 13 nouveaux représentants titulaires et 13 nouveaux représentants suppléants qui siégeront au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir (SMAR).

A savoir :

Délégués titulaires

Nom-prénom	Commune
LEGRET Gérard	LA BAZOCHE-GOUET
PELLETIER Jean-Michel	BROU
EDMOND Alain	BULLOU
RAYMOND Ludovic	CHAPELLE-ROYALE
BELFORT Jean-Claude	DAMPIERRE-SOUS-BROU
PISTRE Brigitte	FRAZE
RICOUL Michel	LUIGNY
PRIEUR Dominique	MEZIERES-AU-PERCHE
DEROIN Brigitte	MONTIGNY-LE-CHARTIF
MARTIN Patrick	MOTTEREAU
LETERTRE Jacqueline	MOULHARD
PHILIPPE Patrick	UNVERRE
DOUSSET Dominique	YEVRES

Délégués suppléants

Nom-prénom	Commune
CHAMPION Joël	LA BAZOCHE-GOUET
CAILLARD Patrick	BROU
DROUIN Christophe	BULLOU
BLONSKY Thomas	CHAPELLE-ROYALE
GAUDICHAU Alain	DAMPIERRE-SOUS-BROU
MASSON Fabien	FRAZE
FOUBERT Alain	LUIGNY
HOUDY Olivier	MEZIERES-AU-PERCHE
BOUILLON Jean-Philippe	MONTIGNY-LE-CHARTIF
CHENEAU François	MOTTEREAU
FAUCHER Jean-Michel	MOULHARD
LIGNEAU Nicolas	UNVERRE
LE GOURRIEREC Didier	YEVRES

Parc Régional Naturel du Perche.

La Communauté de Communes du Perche-Gouet est représentée par deux délégués : un titulaire, un suppléant.

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, et conformément aux statuts du Parc Régional Naturel du Perche, la Communauté de Communes doit désigner ses deux représentants au sein du nouveau conseil syndical.

Proposition de Monsieur le Président :

Titulaire : Madame PISTRE Brigitte (Vice-présidente de la Communauté de Communes, maire de Frazé).

Suppléant : Monsieur Alain EDMOND (Vice-président de la Communauté de Communes, maire de Bullou).

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition de Monsieur le Président.

Pays-Perche (S.I.A.P.). Désignation d'un référent santé

Dans le cadre de l'« Animation Territoriale de Santé », mise en œuvre par le Pays Perche d'Eure-et-Loir, la désignation d'un référent Santé de la Communauté de Communes du Perche-Gouet est sollicitée.

Son rôle consistera à organiser et co-animer des réunions avec les professionnels de santé (besoins, actions, mutualisation avec d'autres territoires, ...) et en favoriser le recrutement (accueil, présentation du territoire, ...).

Monsieur le Président propose à l'approbation du Conseil Communautaire, la désignation de Monsieur Philippe MASSON - Vice-président de la Communauté de Communes - référent Santé au Pays Perche (S.I.A.P.).

Le Conseil Communautaire, approuve, à l'unanimité, cette proposition.

Pays-Perche (S.I.A.P.). Politique d'accueil des référents locaux.

Pour optimiser l'accueil et faciliter l'installation dans le Perche de nouveaux actifs, et en particulier des porteurs de projets économiques, les Pays du Perche Ornaïs et d'Eure-et-Loir ont initié, en 2009, une série d'actions.

En 2011, un réseau de référents-élus sur chacune des communautés de communes du Perche a été mis en place. Ces référents constituent un relais local de la politique d'accueil dans le Perche.

Ils sont chargés d'accueillir les porteurs de projets-nouveaux-arrivants orientés par le Pays ; de détecter les besoins et opportunités locales d'activité et faire remonter l'information vers le Pays et participer au réseau d'accueil du Perche.

Monsieur le Président propose Monsieur Jean-Paul BOUDET, Vice-président, au titre de référent-élu représentant la Communauté de Communes au Pays Perche (S.I.A.P.).

Le Conseil Communautaire, approuve, à l'unanimité, cette proposition.

Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.)

La CIID de la Communauté de Communes du Perche-Gouet a été créée lors du Conseil Communautaire du 6 juillet 2011.

Elle est composée d'un président (Président de la CDC ou Vice-président délégué) et de dix commissaires.

Elle doit faire l'objet, de la part de l'organe délibérant – sur proposition des communes membres – d'une liste composée des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont deux situés hors périmètre intercommunal) et de 20 autres susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Les personnes désignées doivent remplir les conditions édictées au 3^e alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts.

La liste proposée, lors d'un prochain conseil communautaire, sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera les 10 commissaires titulaires et les dix commissaires suppléants.

La durée des mandats des commissaires ainsi désignés sera la même que celle de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

Désignation de délégués au Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique et de Ramassage Scolaire de Logron-Gohory-Lanneray

La Communauté de Communes du Perche-Gouet se substitue partiellement à la commune de Gohory, au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique et de Ramassage Scolaire de Logron-Gohory-Lanneray.

Elle siège au comité syndical en lieu et place de ladite commune, et y est représentée par un nombre égal à celui dont disposait la commune isolément (4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants, délégués de la commune de Gohory).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Désigne les délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au Comité syndical du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique et de Ramassage Scolaire de Logron-Gohory-Lanneray.

A savoir :

1) Titulaires

Monsieur François MALZERT ; Monsieur Guy LECAILLE ; Monsieur Sylvain LORIN ; Madame Marie-Claire BOUTARD

2) Suppléants

Madame Claudine LEGRAND ; Monsieur Christian MARCHAND ; MADAME Angélique PERIOT ; Monsieur Marc BLONDEL.

Développement Economique. Représentation de la Communauté de Communes à la Commission Départementale d'Equipeement Commercial d'Eure-et-Loir.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Communauté de Communes du Perche-Gouet participe à la Commission Départementale d'Equipeement Commercial d'Eure-et-Loir, appelée à statuer sur les demandes d'autorisation préalables pour la création de commerces ou d'entreprises (1 titulaire, 1 suppléant).

Proposition :

Titulaire : Monsieur François MALZERT, Président

Suppléant : Monsieur Jean-Paul BOUDET, Vice-président en charge du Développement Economique.

Approbation, à l'unanimité, du Conseil Communautaire.

CODEL

Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Communauté de Communes du Perche-Gouet pour une participation aux Conseils d'Administration du CODEL.

Proposition :

Titulaire : Monsieur François MALZERT, Président

Suppléant : Monsieur Jean-Paul BOUDET, Vice-président en charge du Développement Economique.

Approbation, à l'unanimité, du Conseil Communautaire.

Office de Tourisme Intercommunal

Rappel

L'Assemblée générale extraordinaire du 4 février 2009 a approuvé les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal, dans le cadre de la mise en place de 3 collèges.

- 1^{er} collège composé de bénévoles ;
- 2^e collège composé de bénévoles
- 3^e collège composé d'élus

La proposition de Monsieur le Président, est actée, sous réserve de l'accord des élus proposés.

A savoir : Monsieur François MALZERT, Président ; Madame Brigitte PISTRE, Vice-présidente en charge de la Culture, du Tourisme et de la Communication ; Monsieur Alain EDMOND, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'Espace, de l'Environnement et du Développement Durable ; Monsieur Pierre LUCAS, Conseiller Communautaire ; Monsieur Loïc LEGRAND, Conseiller municipal ; Madame Françoise THIRARD, Conseillère Communautaire ; Monsieur Alain GAUDICHAU, Conseiller municipal

Mission Locale Ouest et Sud de l'Eure-et-Loir (MILOS)

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la représentation de la Communauté de Communes au sein de la MILOS (2 titulaires, 2 suppléants).

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Communautaire désignent, à l'unanimité,

Titulaires : Monsieur François MALZERT, Président et Madame Marie-Claude SARRAZIN, Conseillère Communautaire.

Suppléants : Madame Nathalie SALIN, Vice-présidente et Monsieur Patrick Martin, Vice-président.

Délégations de l'Assemblée délibérante au Président

Rappel

L'Assemblée délibérante a la possibilité de déléguer au Président, tout ou partie, et pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses prérogatives (article L.5211-9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, délègue au Président de la Communauté de Communes ses prérogatives suivantes :

- Autorisation de procéder, dans les limites fixées, à la réalisation d'opérations financières (ligne de trésorerie : 350 000 €).
- Autorisation de passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Autorisation de créer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services intercommunaux.

- Autorisation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fourniture et services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- Autorisation d'intenter, au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes du Perche-Gouet dans les actions intentées contre elle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les délégations d'une partie de ses prérogatives, au Président de la Communauté de Communes, qui rendra compte au Conseil Communautaire des décisions prises dans le cadre des dites délégations.

Attributions de compensation (transfert des charges)

Monsieur le Président rappelle que les mandats et titres afférents aux attributions de compensation pour le premier trimestre 2014 (accompagnés de la dernière délibération entérinant les montants : 21 mars 2012), ont été rejetés par la trésorerie qui souhaite une nouvelle décision de l'Assemblée délibérante pour la réalisation de ces opérations comptables.

C'est pourquoi, dans l'attente de la mise en place de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées, et de sa première réunion dédiée au calcul des compensations des charges transférées prenant en compte l'intégration au 1^{er} janvier 2014 de la commune de Chapelle-Guillaume, le Conseil Communautaire est sollicité pour confirmer et réitérer son accord à la délibération citée ci-dessus et aux montants étudiés et validés en 2012.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire confirme et réitère son accord à la délibération précitée dans l'attente d'une réunion de la commission des Charges Transférées, et souhaite que les opérations comptables - mandats et titres - afférentes aux attributions de compensation du premier trimestre 2014, soient prises en compte et effectuées par la trésorerie municipale de Brou.

LECAP : demande de subvention.

Monsieur le Président de l'Association Loisirs Ensemble (s), Culture, Art et Patrimoine (LECAP), sollicite une subvention d'un montant de 200.00 €.

La Commission des Finances a instruit cette demande en janvier 2014, et a donné un avis favorable au versement de cette subvention inscrite au budget 2014.

Le Conseil Communautaire est sollicité pour approuver la proposition de la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord au versement d'une subvention d'un montant de 200.00 € à l'Association LECAP.

Dispositif Perche-Ambition

Lors de sa réunion en date du 12 mars 2014, le Conseil Communautaire avait approuvé le montant de la subvention « Perche-Ambition » attribuée à Madame Marie-Catherine GAUTIER (enseignante « Assurément Femmes », sise à Brou), après avis favorable du Comité de Pilotage réuni le 5 mars 2014. Soit 2 313.00 €.

Une modification au projet porte la demande de subvention à 3 000.00 €.

Vu la demande émanant du Pays-Perche (SIAP), le Conseil Communautaire est sollicité pour approuver la modification portée à la demande de Madame GAUTIER.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la modification souhaitée et décide de porter la subvention à hauteur de 3 000.00 €.

Informations

Monsieur le Président

13 mai 2014 : commission d'appel d'offres à 20 h 30. Ordre du jour : accueil de loisirs « Brou-Enfants ».

Monsieur le Président rappelle qu'il a sollicité et obtenu de Monsieur BRIDET, architecte, maître d'œuvre, une attestation concernant la solidité de la dalle, mise en doute.

16 mai 2014 à 20 h 30 - Salle Récréative à Yèvres : réunion d'information sur l'intercommunalité et plus particulièrement sur la Communauté de Communes du Perche-Gouet. Sont invités :

Les Conseillers Communautaires et les conseillers municipaux, les responsables administratifs des communes membres (secrétaires de mairie, DGS, ...).

Rappel aux Vice-président : réunion d'installation des commissions, en amont de la 1^{ère} réunion de travail.

Monsieur MASSON

21 mai 2014 à 20 h 30 : installation de la Commission des Finances.

17 juin 2014 à 20 h 30 : Commission des Finances.

Monsieur FAUQUET

Ecole de La Bazoche-Gouet. Travaux en cours : modulaires mis en place, démolition de deux classes, ...

Monsieur MARTIN

13 mai 2014 à 19 h : Commission Bâtiments et Travaux.

Monsieur EDMOND

Rando : remerciements aux élus de La Bazoche-Gouet pour leur disponibilité et leur aide dans le cadre de cette manifestation.

Madame PISTRE

Rappel : projet trombinoscope. Sollicite les photos des conseillers communautaires.

Monsieur le Président

Confirme la distribution d'un document « 4 pages », trombinoscope compris, dans les boites aux lettres du territoire de la CDC.